1-001

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
DIALOGUE MONÉTAIRE AVEC
M. MARIO DRAGHI, PRÉSIDENT DE LA BCE
(conformément à l'article 284, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union)
BRUXELLES, LUNDI 18 FÉVRIER 2013

1-002

PRÉSIDENCE DE MME SHARON BOWLES
Présidente de la commission des affaires économiques et monétaires

(La réunion est ouverte à 15 h 33)

1-003

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne. – (EN)* Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi d'être de retour au Parlement, devant votre commission pour notre échange de vues régulier.

Nous entamons l'année 2013 dans un contexte financier plus stable que celui observé ces dernières années. Cette relative stabilité est le fruit des réformes menées de concert par les gouvernements et parlements et des mesures décisives prises par les institutions européennes. Mais il faudra encore faire des efforts considérables pour que l'Europe continue à émerger de la crise, pour rétablir la confiance des investisseurs et des citoyens et retrouver la stabilité et la croissance.

Le Parlement a un rôle essentiel à jouer dans le programme de réformes. Je pense notamment à l'adoption de la législation relative au mécanisme de surveillance unique. L'instauration de ce mécanisme est vitale pour progresser sur la voie d'une union financière.

Je commencerai aujourd'hui par faire le point sur l'évolution économique et monétaire de la zone euro depuis le mois de décembre. J'aborderai ensuite les deux thèmes que vous avez choisis pour notre discussion, à savoir l'incidence de la faiblesse des taux d'intérêts et la mise en place du mécanisme de résolution unique.

Depuis notre dernière rencontre, le conseil des gouverneurs n'a pas modifié les principaux taux de la BCE. Le taux des opérations principales de refinancement est actuellement de 0,75 %, le taux de la facilité de dépôt est de 0 % et le taux de la facilité de prêt marginal est de 1,50 %.

Au quatrième trimestre 2012, l'activité économique a connu un troisième trimestre consécutif de contraction. Les indicateurs disponibles laissent prévoir un fléchissement supplémentaire au début 2013, la demande interne restant atone. Cette faiblesse de la demande s'explique par la méfiance des consommateurs et des investisseurs et par les ajustements des bilans nécessaires aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. La demande externe reste également faible.

La faiblesse économique du début de l'année 2013 devrait être suivie par une reprise très progressive au cours du reste de l'année. Le renforcement de la demande mondiale, notre politique monétaire souple et le renforcement de la confiance sur les marchés financiers de la zone euro devraient avoir des répercussions positives sur l'économie, qui nécessitera cependant la prise de décisions en matière de dépenses et d'investissements afin de soutenir la reprise.

Nous n'avons pas encore observé d'amélioration durable de l'économie réelle, mais les indicateurs issus d'enquêtes ont confirmé les signes précoces d'une stabilisation de la confiance des entreprises et des consommateurs, même si cette stabilisation se fait à un niveau assez bas. Dans une perspective à plus long terme, la confiance des marchés financiers a considérablement progressé depuis l'été dernier. En ce qui concerne le taux de change, je dois dire clairement que le taux de change n'est pas un objectif de politique, même s'il est important pour la croissance et pour la stabilité des prix.

Un autre signe du retour de la confiance est le remboursement précoce plus important que prévu par les contreparties dans la première de nos deux opérations de refinancement à trois ans réglées en décembre 2011 et mars 2012. Cela indique que les banques ont moins de doutes quant à leurs perspectives de financement qu'il y a un an. Nous allons suivre de près les conditions sur le marché monétaire et leur incidence possible sur la position de politique monétaire, qui restera accommodante et fournira des liquidités sans restrictions.

Les risques pesant sur les perspectives économiques de la zone euro continuent de s'atténuer. Ces risques concernent la possibilité d'une demande interne et d'exportations inférieures aux attentes, la lenteur de la mise en œuvre des réformes structurelles dans la zone euro ainsi que des problèmes géopolitiques et des déséquilibres dans les grands pays industrialisés qui pourraient avoir une incidence sur l'évolution des marchés des produits de base et des marchés financiers mondiaux. Ces facteurs pourraient entraver l'amélioration actuelle de la confiance et, partant, retarder la relance économique.

L'inflation annuelle dans la zone euro a continué à ralentir, passant de 2,5 % en octobre à 2,2 % en novembre et décembre et à 2 % en janvier conformément à nos prévisions. Elle devrait passer prochainement sous la barre des 2 %.

En matière d'évolution des prix, les risques sont considérés comme étant largement équilibrés à moyen terme, avec des risques de hausse – augmentation des prix administrés, de la fiscalité indirecte et du cours du pétrole – et des risques de baisse liés à la faiblesse de l'activité économique et, plus récemment, à l'appréciation de l'euro. Les prévisions en matière d'inflation pour la zone euro restent parfaitement conformes à l'objectif du conseil des gouverneurs de maintenir un taux d'inflation annuel inférieur à 2 %, mais proche de cette valeur.

Notre analyse monétaire est cohérente avec la stabilité des prix. Le rythme sous-jacent de l'expansion monétaire et la dynamique de crédit restent modérés. Le taux de croissance annuel des prêts au secteur privé reste négatif. Dans une large mesure, la dynamique de crédit modérée

reflète la phase actuelle du cycle de l'économie, le risque de crédit accru et la poursuite du processus de réduction du désendettement.

Globalement, les pressions inflationnistes devraient rester modérées à l'horizon pertinent pour nos décisions politiques. Ces différents éléments nous permettent de garder une position accommodante en matière de politique monétaire.

Permettez-moi à présent de me tourner vers le premier thème que vous avez choisi pour notre réunion d'aujourd'hui, à savoir les conséquences de la faiblesse des taux d'intérêt. La crise financière mondiale a eu un impact sans précédent sur l'économie et, potentiellement, sur l'évolution des prix. C'est pourquoi nous avons pris des mesures sans précédent afin de contrer résolument et de manière préventive les risques pour la stabilité des prix, conformément à notre mission première.

Nous avons tout d'abord baissé notre taux directeur à 0,75 %, un niveau sans précédent dans presque tous les pays de la zone euro. Le taux d'intérêt du marché interbancaire au jour le jour est maintenant plus faible encore, proche de zéro.

Deuxièmement, nous avons pris des mesures afin d'éviter une réduction soudaine de l'offre de crédit à l'économie réelle. Nous avons donné aux banques un accès illimité au financement par la banque centrale dans toutes nos opérations de refinancement. Nous avons prolongé de manière significative le délai de maturité moyen de ces opérations. Nous avons élargi l'ensemble des garanties éligibles. Cette garantie de financement des banques a évité un désendettement chaotique du secteur financier et empêché un effondrement de la masse monétaire et du crédit qui aurait eu de graves conséquences pour la stabilité des prix, et donc pour l'emploi et la croissance.

Toutes ces décisions ont garanti la stabilité des prix et stabilisé l'inflation au cours de cette période exceptionnelle. La BCE est évidemment consciente des défis liés à une période prolongée de taux directeurs faibles et de liquidités importantes. Permettez-moi de m'étendre quelque peu sur les trois principales difficultés.

La première est que des taux d'intérêt peu élevés peuvent empêcher les épargnants et les investisseurs d'obtenir un rendement. C'est notamment le cas pour les établissements qui visent des rendements nominaux, comme les entreprises d'assurance et les fonds de pension. D'un autre côté, en garantissant la stabilité des prix tout au long de la crise, la politique monétaire a contribué à un environnement financier plus stable. Cette stabilité est essentielle pour les épargnants et les investisseurs, puisque seul un environnement stable permet un rendement durable.

La deuxième difficulté concerne les incitants. Une période prolongée de taux d'intérêt faibles et de liquidités importantes facilite le renouvellement d'emprunts à très faibles coûts. Les banques risquent alors de ne pas surveiller correctement le risque de crédit et d'offrir de trop nombreux prêts à des entreprises non rentables. Avec le temps, cette répartition inefficace des ressources financières saperait la productivité globale, avec des effets néfastes sur la croissance et l'emploi.

La troisième difficulté est que la persistance d'une politique monétaire souple risque d'encourager la flambée des prix de l'immobilier et d'autres actifs. Comme la crise l'a prouvé de façon douloureuse, l'éclatement de ces bulles coûte cher à l'économie réelle.

Dans ce contexte, on peut se demander si la politique monétaire devrait être utilisée activement pour contenir les flambées des prix des actifs – une réaction décrite comme "aller contre le vent". De par notre stratégie de politique monétaire, c'est ce que nous faisons implicitement dans une certaine mesure. Nous nous focalisons sur le moyen terme et nous prenons en considération l'évolution monétaire pour évaluer les risques pour la stabilité des prix.

Ceci étant dit, il faut dire clairement que la modification des taux directeurs n'est normalement pas l'outil idéal pour corriger les déséquilibres financiers. Cette approche ne doit être envisagée que dans des circonstances très particulières, par exemple lorsqu'une augmentation généralisée du prix des actifs menace la stabilité des prix dans l'ensemble de la zone euro. En l'absence de tels déséquilibres pertinents du point de vue de la zone euro, les outils adéquats pour lutter contre les déséquilibres du secteur financier et les dérapages éventuels des prix des actifs se situent au niveau national. Pour éviter l'accumulation de risques excessifs dans le système financier ou sur le marché du logement, les autorités nationales disposent d'instruments fiscaux ou de surveillance adéquats.

Permettez-moi à présent de me tourner vers le deuxième thème que vous avez choisi, à savoir la mise en place d'un mécanisme de résolution unique. Ce projet constitue le deuxième pilier indispensable de l'union financière, un complément essentiel au premier pilier qu'est le mécanisme de surveillance unique.

Le mécanisme de résolution unique devrait être axé sur une autorité de résolution unique disposant d'un Fonds européen de résolution. Je me réjouis de la déclaration du Conseil européen de décembre dernier, selon laquelle, dans le courant de l'année 2013, la Commission va présenter une proposition de mécanisme de ce type pour les États membres qui participent au mécanisme de surveillance unique.

La BCE partage le point de vue du Conseil en ce qui concerne le moment adéquat pour mettre en place le mécanisme de résolution unique, à savoir que ce mécanisme sera requis une fois que la surveillance bancaire aura effectivement été transférée au mécanisme de surveillance unique. Nous nous réjouissons donc que le Conseil européen ait invité les colégislateurs à

examiner cette proposition en priorité afin de l'adopter au cours de la législature actuelle.

Quatre raisons principales plaident en faveur d'un mécanisme de résolution unique centré sur une autorité de résolution unique. La première raison est que seule une autorité de résolution unique permettra de garantir des décisions impartiales, prises en temps utile et axées sur la dimension européenne. Dans les situations où une résolution transfrontalière est nécessaire, l'autorité de résolution unique éviterait une focalisation au niveau national et pourrait mener une stratégie de résolution optimale, atténuant ainsi les problèmes de coordination.

La deuxième raison est que l'autorité unique de résolution pourrait suivre de façon crédible la stratégie de résolution la moins coûteuse, évaluer les effets induits transfrontaliers et les préoccupations systémiques et faire en sorte que les coûts de résolution soient supportés avant tout par le secteur privé. Elle pourrait donc réduire le plus possible les coûts de résolution sans devoir utiliser l'argent des contribuables.

La troisième raison est que l'autorité de résolution unique est un complément essentiel du mécanisme de surveillance unique. Le mécanisme de surveillance unique évaluera en temps utile et de manière impartiale la nécessité d'une résolution, tandis que l'autorité de résolution unique garantira des mesures rapides et efficaces une fois le seuil de déclenchement franchi. Cela permettra d'éviter les écarts de motivation qui pourraient résulter d'une situation dans laquelle la surveillance serait transférée au niveau européen mais où la résolution resterait une responsabilité nationale.

La quatrième raison est que l'autorité de résolution unique contribuerait à briser le cercle vicieux des relations entre banques et souverains.

Il va de soi que, pour répondre aux besoins, l'autorité de résolution unique devra être forte et efficace. Il faut pour cela que trois conditions soient réunies. Cette autorité doit tout d'abord disposer d'un cadre de résolution robuste, un cadre assorti d'instruments et de pouvoirs de résolution dont elle pourra imposer l'application. La proposition de directive relative au redressement et à la résolution est essentielle à cet égard. L'adoption de cette directive, de préférence d'ici au mois de juin, est une étape indispensable vers la création d'un cadre européen solide en matière de résolution.

Deuxièmement, l'autorité de résolution unique doit avoir accès à un financement de résolution. Elle devrait donc disposer d'un Fonds européen de résolution financé par le secteur privé par l'intermédiaire de prélèvements *ex ante* basés sur les risques. Ce Fonds européen de résolution devrait être soutenu par un mécanisme public de garantie dont le financement serait assuré par des prélèvements *ex post* spéciaux sur le secteur privé. Cela signifie qu'il serait budgétairement neutre à moyen terme.

Troisièmement, l'autorité de résolution unique doit posséder une structure institutionnelle assurant son indépendance, des capacités opérationnelles suffisantes et un cadre de responsabilité robuste assorti d'une protection judiciaire efficace contre les décisions de résolution *ex post*.

La Commission évalue actuellement les possibilités d'ancrage institutionnel de l'autorité de résolution unique. J'ai hâte de connaître sa proposition, qui devra garantir le respect de ces trois conditions essentielles. Je vous remercie pour votre attention et suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

1-004
La Présidente. – Monsieur Draghi, je vous remercie pour vos remarques concernant la législation à venir. Il est bon que le Conseil européen encourage parfois son colégislateur à agir, mais nous ne pouvons rien faire avant d'avoir une proposition de la Commission. En ce qui concerne l'autorité de résolution unique, si nous n'avons pas de proposition avant la pause d'été, il sera absolument impossible de la traiter. Telle est l'échéance convenue au niveau interinstitutionnel. J'insiste sur ce point depuis une éternité, et c'est là que les retards s'accumulent.

Nous rencontrons également des difficultés concernant le mécanisme de surveillance unique, et nous avons invité la BCE à venir nous donner plus d'explications. Nous avons hâte de rencontrer quelqu'un à ce sujet, ce 26 février j'espère, parce que nous devons examiner ces problèmes en profondeur. Nous sommes le colégislateur et nous devons faire les choses correctement. Nous allons maintenant passer aux créneaux de cinq minutes de questions et réponses.

1-005
Jean-Paul Gauzès (PPE). – Madame la Présidente, Monsieur le Président, je voudrais vous présenter les excuses des membres qui arrivent un tout petit peu en décalé aujourd'hui. Vous avez la concurrence, dans une salle juste en-dessous, de M. Barroso et M. Van Rompuy, qui n'ont pas tout à fait terminé la conférence qu'ils donnaient au sujet du budget, et vous comprendrez que, compte tenu des positions des principaux groupes parlementaires, ils ont du travail à faire.

Je voulais, Monsieur le Président, revenir sur le point que vous avez abordé, celui du retour de confiance des marchés financiers qui, aujourd'hui, est manifeste, et le travail qu'a fait la BCE n'y est pas pour rien, évidemment. Mais il faut souligner le divorce qui apparaît à beaucoup de citoyens entre cette confiance et ce retour en bonne santé des marchés financiers, des établissements de crédit, et l'absence de répercussions immédiates sur l'économie réelle et, je dirais même plus, la vision d'une économie réelle qui se dégrade avec les licenciements, les fermetures d'usines et des repliements des investissements des entreprises.

Alors, vous avez évoqué un certain nombre d'éléments de la politique qui est menée, mais j'aimerais bien que vous puissiez nous donner de façon plus précise votre appréciation à la fois sur cette situation et sur les éléments qui pourraient favoriser la résorption de ce divorce.

1-006

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Je suis d'accord avec vous. Du côté du financement, nous avons fait beaucoup pour que les banques puissent accéder largement à des liquidités, et bon nombre des mesures prises dans le courant de l'année dernière ont permis d'atteindre cet objectif. Nous avons évité une crise bancaire majeure, en particulier au cours du deuxième semestre de 2012, mais comme vous le savez, trois raisons peuvent faire que les banques ne prêtent pas à l'économie. La première est le manque de financement, la deuxième est le manque de capitaux, et la troisième est tout simplement une aversion au risque.

Nous avons lutté contre la première raison. Nous ne pouvons rien faire contre la deuxième (manque de capitaux) et nous ne pouvons clairement rien faire contre la troisième. On nous demande souvent: "Pourquoi ne faites-vous pas comme d'autres banques centrales, pourquoi ne soumettez-vous pas le financement à la condition de nouveaux prêts?" Eh bien, dans une certaine mesure, nous l'avons déjà fait. Nous avons dit aux banques qu'elles pouvaient utiliser les prêts accordés à leurs clients comme garanties pour obtenir un financement supplémentaire de la BCE.

Mais il y une autre raison qui fait que les flux de crédit ne redémarrent pas, qu'ils restent modestes, et c'est le manque de demande. Il est manifeste qu'avec la détérioration du cycle économique, la demande de crédit ne progresse pas. Alors que faut-il faire? Eh bien, dans une large mesure, nous devons attendre que les banques soient à nouveau suffisamment confiantes pour prêter à nouveau. Il est possible de prendre certaines mesures structurelles, par exemple l'achèvement de notre Union financière, afin de rompre entièrement le cercle vicieux de la relation entre les souverains et les banques, mais à court terme, nous devons attendre que notre position de politique monétaire, qui reste accommodante, ait les répercussions attendues sur l'économie.

Entre-temps, il est vrai que nous avons eu un quatrième trimestre très faible, mais comme je pense l'avoir dit au cours de mes remarques préliminaires, tous les indicateurs ressortant de données d'enquête montrent que l'activité économique se stabilise à présent à un niveau bas. Je pense donc que nous devons à présent attendre que ce stimulant puissant, causé par nos taux d'intérêt peu élevés (sachant que nous continuons de servir la totalité des soumissions, et le taux interbancaire au jour le jour est proche de zéro) – nous devons attendre que ces mesures produisent leurs effets sur l'économie. Les mesures visant à augmenter les fonds propres des banques ne relèvent pas de la BCE, mais bien des pays et des différents gouvernements.

Ceci étant dit, nous allons continuer de réfléchir à des moyens de renforcer la transmission de notre politique monétaire dans l'économie réelle. En effet, il est clair que c'est le premier défi pour nous, et je ne tiens pas à le minimiser que quelque façon que ce soit. Pour nous, il s'agit actuellement du problème de politique numéro un.

1-007

Elisa Ferreira (S&D). – *(PT)* Monsieur Draghi, bienvenue. Je vous ai complimenté par le passé, et je souhaite le faire à nouveau sur la question des prêts bancaires, des mesures que vous avez prises en matière de dette souveraine et de votre vision concernant la résolution bancaire. Mais à l'heure actuelle le problème n'est pas là. Le problème n'est pas l'inflation non plus. Le problème, c'est la récession dans la zone euro, et en particulier dans le sud de la zone euro. À l'heure actuelle, dans un pays qui a suivi à la lettre les recommandations émises par la troïka dont vous faites partie, l'espoir était de limiter le recul de l'économie à 1,8 % du PIB, mais ce recul se chiffre en fait à 3,2 %. L'espoir était de limiter le chômage à 13 %, or il est actuellement proche de 17 %. Le "six-pack" nous a accordé une certaine souplesse dans le processus de consolidation budgétaire, nous a laissé plus de temps et nous a permis de prendre des mesures moins drastiques. La Banque centrale en tiendra-t-elle compte, dans le cadre de la troïka, pour analyser la réussite des processus d'assainissement budgétaire dans les différents pays et les améliorations possibles à apporter à ces processus?

1-008

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Permettez-moi de dire d'emblée – parce que, comme je l'ai dit précédemment, notre première priorité est de déterminer ce que nous pouvons y faire – que nous avons pleinement conscience de la situation actuelle dans de nombreux États membres de la zone euro. L'assainissement budgétaire est inévitable, en particulier pour les pays fortement endettés, mais il est vrai que ces mesures ont également un effet de contraction à court terme.

La question n'est pas de savoir s'il faut reporter ou limiter l'assainissement fiscal, mais ce que l'on peut faire pour en atténuer les effets. Comment atténuer ces effets? Eh bien, la réponse réside sans doute en partie dans la conception correcte de l'assainissement budgétaire, qui doit reposer davantage sur une diminution des dépenses que sur une augmentation de la fiscalité. Je ne dirais pas qu'il s'agit là d'une vérité universelle, mais la fiscalité est déjà très lourde en Europe et dans les pays de la zone euro.

Le deuxième point concerne la mise en œuvre, rapide et efficace, de réformes structurelles sur les marchés des produits et de l'emploi, parce que, comme nous l'avons déjà vu dans un ou deux pays, si ces réformes sont réalisées correctement, elles entraînent une augmentation des exportations, et il y a donc au moins un composant du PIB qui ne recule pas. La consommation diminue, les investissements diminuent à court terme, mais au moins le solde des opérations courantes progresse quelque peu, ce qui contribue à compenser l'effet de contraction à court terme.

Mais il y a un troisième aspect sur lequel les pays et leurs gouvernements devraient se concentrer, et il concerne essentiellement la crédibilité des programmes budgétaires. Lorsqu'un gouvernement possède un programme budgétaire détaillé à moyen terme, cela

contribue à rassurer les marchés. Les détails des programmes budgétaires sont cruciaux parce que, pour rassurer les marchés, il faut que ces programmes soient crédibles. Il faut donc un maximum de détails. Évidemment, plus il y a de détails, plus le coût politique est élevé, mais plus les avantages sont importants en termes de crédibilité, d'écarts réduits et de taux d'intérêts réduits.

1-009
Elisa Ferreira (S&D). – *(PT)* Je suis d'accord, il ne s'agit pas de remettre en question l'assainissement budgétaire. La question concerne le rythme et l'ampleur de cet assainissement, étant donné que 70 % des marchés d'exportation potentiels sont en récession et qu'il s'agit de pays européens et de la zone euro. Il faut en tenir compte.

1-010
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* En effet, l'assainissement budgétaire doit être adapté aux circonstances des différents pays. Nous ne possédons pas un cadre global avec des mesures identiques pour tous. D'un autre côté, nous devons aussi être conscients que le rythme de l'assainissement budgétaire dépend aussi du niveau d'endettement initial.

1-011
Elisa Ferreira (S&D). – *(EN)* Ajusté aux circonstances, j'imagine?

1-012
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Ma foi, quand on parle d'ajustement aux circonstances, il ne s'agit pas de limiter l'assainissement budgétaire, mais d'en atténuer les répercussions. En limitant l'assainissement budgétaire, nous risquerions de perdre les avantages pour lesquels de nombreux sacrifices ont déjà été consentis. C'est un exercice d'équilibre très difficile.

1-013
Wolf Klinz (ALDE). – *(EN)* Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions. La première concerne la "guerre des monnaies", et la deuxième concerne Chypre. Vous avez indiqué clairement dans vos remarques préliminaires que le maintien d'un taux de change spécifique n'était pas un objectif en soi. Je suis tout à fait d'accord, mais nous constatons aussi que telle n'est pas la politique de tous les membres du G20. Le Japon et d'autres pays mènent activement une politique visant à influencer les taux de change. Et nous nous rappelons tous ce que disaient autrefois certains secrétaires américains au Trésor: le dollar est notre monnaie et votre problème.

Maintenant, même les Suisses sont intervenus, c'est pourquoi les taux de change étaient au programme de la dernière réunion du G20. Le résultat n'est guère satisfaisant. La Bourse de Tokyo a progressé de 2 % aujourd'hui parce qu'ils sont contents de pouvoir continuer ainsi. Quel est votre avis concernant la "guerre des monnaies"?

Deuxièmement, Chypre. Dans mon pays, l'Allemagne, les membres de tous les partis représentés au Bundestag ont indiqué clairement qu'ils ne pourraient pas approuver un paquet d'aide financière pour Chypre tant que celle-ci n'aurait pas pris un certain nombre de décisions importantes concernant notamment la mise en œuvre de mesures anti-blanchiment et l'élimination du dumping fiscal, notamment en matière d'impôt des sociétés. Ceux qui ont bénéficié du blanchiment – et vous savez de qui nous parlons – ont-ils contribué à combler le trou et à instaurer la taxe sur les transactions financières? Quelle est votre analyse à ce sujet? Dans quelle mesure le gouvernement chypriote pourra-t-il répondre à ces attentes?

1-014
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Pour ce qui est de la première question, concernant le taux de change, je dis toujours que les taux de change doivent refléter les fondamentaux. Quand on regarde le taux de change nominal et réel, effectif de l'euro, on voit qu'il se situe aux alentours de sa moyenne à long terme. Le FMI a exprimé le même avis lors du récent sommet du G20. J'ai toujours dit que le taux de change n'était pas un objectif de politique. Mais je dis aussi toujours que le taux de change est important pour la croissance et la stabilité des prix. Dans les projections à venir, nous allons devoir déterminer si le taux de change a eu un impact sur notre profil en matière d'inflation, parce que c'est toujours par la stabilité des prix que nous abordons ces problèmes.

En ce qui concerne les autres juridictions, je peux simplement dire que le communiqué du G20 n'est pas si décevant. Selon ce communiqué, "nous renouvelons nos engagements à progresser plus rapidement vers des systèmes de taux de change davantage déterminés par les marchés et vers la flexibilité des taux de change, afin que ceux-ci reflètent les fondamentaux, et d'éviter les désalignements persistants de taux de change, et dans cette optique, à travailler en plus étroite collaboration les uns avec les autres de manière à croître ensemble".

Je m'arrêterai là, vu qu'il s'agit en fait des formules standard utilisées de longue date, mais nous devons aussi tenir compte d'un autre élément à cet égard, à savoir que la plupart des mouvements des taux de change observés actuellement ne sont pas le résultat d'objectifs explicites. Ils sont le résultat de politiques macroéconomiques nationales visant à relancer l'économie. C'est pourquoi j'ai dit qu'à mon sens, il était exagéré de parler de guerres des monnaies. Ce que j'ai dit lors du G20 à Moscou, d'une façon générale, c'est que j'ai encouragé toutes les parties à faire preuve de discipline dans leurs propos. Je pense que, moins nous parlons de cela, mieux ce sera.

Concernant Chypre, permettez-moi de dire quelle est la position. Nous nous réjouissons des engagements du gouvernement chypriote envers le projet de protocole d'accord, et nous apprécions également le fait que les autorités ont commencé à mettre en œuvre les premières mesures convenues. Après les élections présidentielles à Chypre, il est très important de s'accorder sur le programme. La déclaration de l'Eurogroupe affirme qu'il y aura un programme, et qu'il y aura un accord sur ce programme, parce qu'il est absolument essentiel que le pays s'approprie le programme après les élections.

Nous devons également trouver des moyens de garantir la viabilité de ce programme. Je ne souhaite pas préjuger des discussions qui ont eu lieu et qui vont avoir lieu en disant maintenant comment cette viabilité sera garantie. Nous devons garder à l'esprit qu'il y a deux façons d'envisager cette question. D'un côté, nous souhaitons garantir cette viabilité pour Chypre. D'un autre côté, nous devons éviter de provoquer une instabilité financière. Je pense que ces deux dimensions devront être bien présentes à la table des négociations.

Il faudra également renforcer la gouvernance, la transparence et la surveillance du secteur financier. Les règles en matière de liquidité, de réserves prudentes, de prêt et de divulgation vont être révisées en 2013. En réponse à la dernière partie de votre question, la version finale du programme d'ajustement devrait également prévoir un contrôle strict des cadres en matière de transparence fiscale et de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que de leur mise en œuvre. Il ne suffit pas d'adopter une législation, encore faut-il s'assurer qu'elle est réellement appliquée.

1-015
Roberts Zīle (ECR). – *(EN)* Monsieur le Président, il est clair que la boîte à outil de maîtrise des risques de la zone euro s'est nettement enrichie depuis que vous avez pris certaines décisions majeures. Et surtout, nous avons reconnu la nécessité de couper le lien entre la dette souveraine et les banques. L'année dernière, il a également été convenu que lorsque le mécanisme de surveillance unique – premier volet de ce que l'on appelle "l'union bancaire"– commencerait à fonctionner, le MES pourrait commencer à recapitaliser directement les banques de la zone euro, et de la zone euro uniquement. Évidemment, cette intervention pourrait fausser le fonctionnement du marché unique entre les pays membres et non membres de la zone euro, non seulement dans le secteur financier, mais aussi de façon générale, du point de vue des économies de ces deux marchés.

Vous avez déjà décrit votre position vis-à-vis du mécanisme de résolution unique, mais il pourrait y avoir certains retards dans la mise en œuvre de ce mécanisme. Cela signifie qu'entre-temps, les banques commerciales de la zone euro pourront bénéficier d'une recapitalisation par le MES, moyennant le respect de certaines conditions, mais que les pays non membres de la zone euro n'auront pas accès à cette recapitalisation, même en cas de besoin urgent.

Pourriez-vous décrire la situation et nous dire comment nous pouvons éviter de fausser le marché unique dans le secteur financier et la compétitivité globale des deux groupes de pays au sein de l'Union européenne?

1-016
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Non, je ne pense pas que le MSU perturbe réellement le fonctionnement du marché unique. En fait, la BCE considère que le fonctionnement du MSU vient en partie compléter l'action de l'ABE. Ainsi donc, le MSU pourrait même aider l'ABE à faire appliquer le règlement uniforme et les bonnes pratiques de manière uniforme dans les pays de la zone euro, et l'ABE devra évidemment faire aussi sa part.

En ce qui concerne le MES et la possibilité d'une recapitalisation directe des banques par le MES, il faut garder à l'esprit que les pays non membres de l'euro peuvent également adhérer au MES s'ils le souhaitent. Dans ce cas, leurs banques pourraient éventuellement bénéficier des activités de recapitalisation directe du MES une fois celui-ci opérationnel.

1-017
Roberts Zīle (ECR). – *(EN)* Je voudrais essayer de vous comprendre plus précisément. La décision prise l'été dernier au sommet de la zone euro était que seules les banques de la zone euro pourraient être recapitalisées directement par le MES. D'après ce que vous venez de dire, Monsieur Draghi, il semble que si un pays non membre de la zone euro adhère au mécanisme de surveillance unique, il sera possible de recapitaliser des banques commerciales basées en dehors de la zone euro en utilisant directement le MES? Est-ce que j'ai bien compris votre position?

1-018
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Mon interprétation est que des pays non membres de la zone euro pourraient adhérer au MES et au mécanisme de surveillance unique et que, dès lors, leurs banques seraient soumises au mécanisme de surveillance unique et pourraient donc prétendre à une recapitalisation directe moyennant le respect des conditions définies et annoncées par le MES. Il n'y a donc aucune intention – et je pense répondre à présent à votre premier point – de fragmenter le marché unique. En fait, cette démarche contribuerait au fonctionnement du marché unique.

1-019
Roberts Zīle (ECR). – *(EN)* Peut-être, mais mes connaissances juridiques ne suffisent pas. Mais d'après nos discussions, et comme l'indique le rapport présenté récemment par Mme Hübner à la commission des affaires économiques et monétaires, il y a visiblement des obstacles juridiques empêchant les pays non membres de la zone euro de rejoindre le MES.

1-020
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* À ce point, je vais laisser la discussion à ce sujet aux experts. C'était ma conviction, mais il est possible que j'aie fait erreur.

1-021
Philippe Lamberts (Verts/ALE). – *(EN)* Monsieur Draghi, c'est toujours un plaisir de vous avoir ici; vous êtes un homme prévisible, même lorsque vous vous égarez du côté de la politique. Je voudrais simplement attirer l'attention sur deux choses que vous avez dites. Tout d'abord, vous avez dit que la fiscalité était élevée en Europe. C'est une affirmation politique. Pour être objectif, vous pourriez dire que les taxes dans certains domaines sont comparativement élevées en

Europe – c'est un fait. Mais affirmer que la fiscalité est élevée en Europe, c'est une déclaration politique. Je ne suis pas sûr que cela relève de vos attributions.

Deuxièmement, je note que, selon vous, les conséquences de l'austérité budgétaire sont négatives à court terme, de sorte qu'il faut atténuer ces conséquences, mais pas modérer l'austérité. Pour les banques par contre, quand vous constatez que la réduction du désendettement a une incidence négative, vous dite qu'il faut ralentir cette réduction du désendettement. C'est en gros ce que vous avez affirmé dans vos remarques concernant les règles en matière de liquidités l'année dernière. Il s'agit uniquement de remarques. Je dis cela parce que ma question sera probablement fort courte.

Il y a eu la semaine dernière une discussion concernant la "monnaie hélicoptère" et le financement monétaire de la dette publique et privée, et dans ce contexte, nous pouvons évoquer au moins un exemple précis, à savoir la restructuration irlandaise récente. Je sais que vous en avez eu connaissance. J'ai du mal à croire que cette restructuration ait pu avoir lieu sans le consentement de la BCE. Par conséquent, aussi bien en ce qui concerne la discussion théorique en cours que le cas pratique de l'Irlande, je voudrais savoir ce que vous avez à dire, si vous souhaitez dire publiquement quelque chose.

1-022
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Merci beaucoup pour vos paroles aimables! Je ne ferai pas de commentaire quant au caractère politique ou non de ma déclaration. Mon intention était d'énoncer un fait, même si d'autres peuvent y voir une affirmation politique. Je ne peux toutefois pas l'interpréter de cette façon.

En ce qui concerne la réduction du désendettement, je ne pense pas avoir dit qu'il fallait ralentir la réduction du désendettement des banques. Ce que nous voulons éviter selon moi, et je pense que la BCE y est parvenue l'année dernière, c'est un désendettement chaotique. Laissez-moi vous donner un exemple positif: en Espagne, avec la création de la société de gestion des actifs, les banques ont pu transférer vers cette société à des prix assez conservateurs – c'est-à-dire sur la base de valorisations somme toute assez réalistes – des actifs qui, dans le cas contraire, auraient été vendus au rabais. Les ventes au rabais ont un effet déstabilisateur et pourraient provoquer ce que j'appellerais des désastres annoncés. C'est pourquoi nous voulons l'éviter. Nous ne devons pas ralentir la réduction nécessaire du désendettement. Mais si les banques ne réduisent pas ce désendettement de la bonne façon, elles ne seront pas en mesure d'offrir du crédit, et c'est là la réelle difficulté à l'heure actuelle. Comme je l'ai dit précédemment, il s'agit du défi de politique le plus important. Nous voulons que le crédit augmente dans la zone euro.

En ce qui concerne la situation irlandaise, j'ai en effet connaissance de ce qui s'est passé. Il s'agit d'une transaction entre le gouvernement irlandais et la Banque centrale irlandaise. Le conseil des gouverneurs n'a pas eu à donner son avis à ce sujet. Il va par contre le faire dans le contexte de son évaluation annuelle du contrôle financier au sein des différentes banques et des différents membres de l'Eurosystème. Le moment viendra où nous procèderons à une évaluation au titre de l'article 123, mais ce moment n'est pas encore arrivé.

Je dirais toutefois que, pendant de nombreuses années, nous avons versé des sommes considérables au titre de l'aide d'urgence en Irlande. Cette aide d'urgence a maintenant disparu, et il y a des obligations négociables que la Banque centrale d'Irlande va vendre dès que possible dans le respect de la stabilité des marchés financiers.

Je ne veux pas porter de jugement, mais ces mesures ont eu des effets positifs. La politique d'écoulement de ces obligations par la Banque centrale d'Irlande sera d'une importance capitale pour l'avenir – et ceci répond probablement à certaines des autres questions. En ce qui concerne l'évaluation de cette situation par le conseil des gouverneurs, nous allons avoir l'évaluation périodique dans le courant de l'année.

1-023
Marisa Matias (GUE/NGL). – *(PT)* Merci encore d'être ici aujourd'hui, Monsieur Draghi. Vous avez parlé des taux d'intérêt bas, et de nombreuses choses ont déjà été dites à ce sujet, mais nous savons que les taux d'intérêt bas ne suffisent pas, et l'aggravation de la récession le prouve. Il a également été dit ici que cette récession est le principal problème auquel nous sommes confrontés. Je suis d'accord: elle s'est déjà étendue à tous les pays de la zone euro, et même à l'Allemagne. Cependant, aussi longtemps que l'austérité est en vigueur, il ne me semble pas possible d'adopter une combinaison de politiques incluant une politique budgétaire de croissance, et c'est là l'une des questions que je souhaiterais poser. Comment envisagez-vous d'intégrer une politique budgétaire de croissance dans un contexte d'austérité et de récession, sachant, comme je l'ai dit, que les taux d'intérêt bas ne suffisent pas? Ma deuxième question concerne la conditionnalité. Le manque de liquidités injectées dans l'économie a déjà été évoqué à plusieurs reprises, et différentes explications ont été avancées. Vous avez mentionné trois raisons: le manque de liquidités des banques, le manque de fonds propres et l'aversion au risque. Vous nous avez dit que la BCE avait tenté de s'attaquer à la première de ces raisons, le manque de liquidités, mais nous n'avons pas parlé de la quatrième raison, à savoir la conditionnalité. Est-il légitime, en matière de prêts, de continuer d'imposer des conditions aux pays qui bénéficient de ces prêts, mais de n'imposer aucune condition de ce type aux banques? Il s'agit selon moi d'une raison fondamentale qui nécessite de la volonté politique et qui a des conséquences évidentes: aussi longtemps que les banques ne doivent pas remplir de conditions et que nous ne fixons pas d'objectifs ni de limites, nous pouvons continuer d'attendre cette injection de liquidités – elle n'arrivera jamais. Cela fait donc quatre raisons, et non trois, et je voudrais entendre votre avis à ce sujet.

1-024
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Comme je l'ai dit précédemment, nous avons fait beaucoup pour augmenter le volume de

liquidités disponibles pour le système financier, et ces mesures commencent à porter leurs fruits. Je ne veux pas paraître trop négatif à ce sujet parce que nous avons constaté, par exemple, que les grandes entreprises sont de retour sur le marché. Elles émettent des titres, et elles peuvent s'alimenter et se financer elles-mêmes par des émissions d'obligations sans passer par le système bancaire.

Cependant, je suis tout à fait d'accord avec vous. Le problème que nous avons aujourd'hui, et qui freine le plus l'emploi et la croissance dans la zone euro, concerne les PME. Les PME représentent environ 75 % de l'emploi dans la zone euro et la plupart d'entre elles se financent via le système bancaire. C'est pourquoi dès le début, en réponse à la question de M. Gauzès, j'ai dit que le défi politique était de savoir comment faire en sorte que les liquidités que nous avons injectées dans le système passent du système bancaire aux PME. Cela reste un défi, et nous allons continuer d'y réfléchir.

Mais quand on voit ce qui a été fait dans le reste du monde, nous ne pensons pas, à l'heure actuelle, en avoir fait beaucoup moins que d'autres juridictions, au regard du cadre institutionnel de la zone euro, où nous avons, par exemple, des banques qui représentent près de 80 % de l'intermédiation totale. Nous ne sommes donc pas dans une situation où, dans d'autres juridictions, les banques centrales interviendraient pour acheter des actifs directement dans l'économie. En effet, nous ne pensons pas que cette mesure serait réellement utile étant donné que, dans notre cas, l'intermédiation financière est essentiellement aux mains du système bancaire, ou passe en tout cas par ce système. Mais nous allons continuer de réfléchir à ce défi parce que, comme je l'ai dit, il s'agit de notre premier défi politique à l'heure actuelle.

1-025
Marisa Matias (GUE/NGL). – *(PT)* Merci, mais, pour poser la question directement, ne pensez-vous pas que le fait d'imposer des conditions aux banques serait l'un des moyens les plus efficaces d'y parvenir, étant donné que toutes les autres approches sont en train d'échouer? Si des liquidités sont injectées dans le système bancaire, c'est-à-dire s'il est possible d'accorder des prêts aux banques – et vous avez dit, comme nous le savons tous, que les banques bénéficient d'un accès illimité au financement – le fait d'imposer des conditions aux banques, tout comme nous imposons des conditions aux pays bénéficiaires de prêts, ne serait-il pas l'un des moyens les plus directs d'y parvenir? En d'autres mots, ne serait-il pas possible de dire qu'un certain pourcentage du financement doit aller directement aux PME et aux ménages?

1-026
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Vous savez, il est tentant de dire cela, mais il n'est pas certain que ce soit la bonne façon de procéder. Imaginons que vous obligiez une banque à accorder un prêt à une entreprise, quelle que soit la situation, et que cette entreprise fasse faillite. Alors la banque perd son capital et n'est pas en mesure de prêter au reste de l'économie. Je pense que nous devons faire preuve d'une grande prudence en ce qui concerne les conditions imposées au système bancaire, parce que ce faisant, nous assumons la responsabilité d'avoir obligé le système bancaire à faire des choses qu'il n'aurait pas faites de son plein gré.

Par conséquent, même si je suis tout à fait d'accord pour dire que nous devons trouver un moyen et que nous devons relever ce défi de politique, nous devons également avoir conscience des conséquences négatives possibles de certaines interventions sur les marchés du crédit dans le système bancaire.

1-027
Burkhard Balz (PPE). – *(DE)* Madame la Présidente, Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de questions, dont certaines ont évidemment déjà été abordées au cours du débat. Je voudrais commencer par la Lettonie. Au cours des semaines à venir, le gouvernement letton va très certainement déposer sa demande d'adhésion à l'union monétaire. J'ai le plaisir, et l'honneur, d'observer ces développements en ma qualité de rapporteur du Parlement. Pourriez-vous donc, Monsieur le Président, nous donner votre analyse de la situation en ce qui concerne la gouvernance économique et les préparations de la Lettonie en vue de l'adhésion à la zone euro?

Ma deuxième question concerne le mécanisme de surveillance unique. Quelles sont selon vous les échéances actuelles pour le lancement de la surveillance bancaire par la BCE? J'utilise le terme "surveillance bancaire par la BCE" intentionnellement, ce qui m'amène à ma question suivante. De nombreux députés au Parlement européen continuent de voir d'un œil critique la distinction entre la surveillance bancaire et la surveillance nationale. Le Conseil propose des seuils rigides parce qu'il se soucie principalement des totaux de bilans. Quel est votre avis à ce propos, et quels sont selon vous les désavantages de cette approche?

1-028
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* En ce qui concerne la première question, la BCE va évaluer la convergence de la Lettonie vers les critères et leur viabilité dans le temps, et je ne peux pas réellement anticiper cette discussion et l'analyse à l'heure actuelle.

En ce qui concerne le mécanisme de surveillance unique, nous sommes tous tentés de poser des questions à ce sujet, et de nous demander comment avance ce processus, mais nous devons garder un certain nombre de choses à l'esprit.

L'acte législatif relatif au mécanisme de surveillance unique n'a pas encore été approuvé. Comme vous le savez, les consultations sont encore en cours. Une fois le règlement en vigueur, la BCE présentera un rapport trimestriel au Parlement, au Conseil et à la Commission concernant l'avancement de la mise en œuvre opérationnelle. Ce rapport sera rendu public.

Nous pouvons évidemment entamer nos travaux préparatoires, et nous l'avons fait, mais nous ne pouvons prendre aucune décision organisationnelle et administrative contraignante avant l'adoption du texte législatif. Il serait donc prématuré d'exprimer aujourd'hui des conclusions concernant le MES. Nous avons fait faire une étude à ce sujet, mais ce n'est qu'une étude parmi d'autres. Il s'agit simplement d'une esquisse de la situation, et elle est en fait déjà en train de changer.

1-029
Pablo Zalba Bidegain (PPE). – *(ES)* Monsieur Draghi, comme vous l'avez dit, nous observons déjà certains signes positifs: la confiance est revenue sur les marchés, les exportations sont en hausse dans certains pays et la compétitivité s'améliore. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, le principal défi pour certaines économies, en particulier dans les pays du sud, est de faire en sorte que les crédits parviennent jusqu'aux petites et moyennes entreprises. Comme l'a dit M. Gauzès, dans le cas contraire, ces mesures n'auront pas de répercussions sur l'économie réelle et il n'y aura pas de relance.

Le financement des PME continue de dépendre de l'endroit où elles se trouvent plutôt que de leur situation économique; les marchés restent fragmentés. Le *Financial Times* d'aujourd'hui, justement, met en lumière les différences de coût de financement des entreprises en fonction de l'endroit où elles se trouvent.

Il est vrai que l'existence d'une autorité de surveillance unique marque un premier pas vers le redressement de cette situation, mais cela ne suffit pas. En outre, je pense que c'est une erreur de penser qu'il n'existe pas de demande solvable de crédit. Que pouvons-nous faire de plus, pas seulement au niveau de la Banque centrale européenne, pour éviter une situation dans laquelle les petites et moyennes entreprises sont financées à 3,7 % en France et en Allemagne et à 5,6 % dans des pays tels que l'Espagne et l'Italie? Cela ne me semble pas juste pour le marché unique.

1-030
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Eh bien, j'ai dit précédemment qu'il fallait que les banques prêtent de façon générale, et qu'elles prêtent aux PME en particulier, mais il est vrai que c'est une question de demande: la demande est inexistante. Une étude réalisée par la Banque centrale européenne montre toutefois que, dans certains pays, il convient de faire une distinction entre différents types d'emprunteurs. Certains ont un bilan présentant de lourdes dettes, et ces emprunteurs ne parviennent pas à obtenir de crédits; d'autres n'ont pas de dettes, et ils obtiennent des crédits.

Par conséquent, même si c'est une question de demande, l'état du bilan de l'emprunteur a aussi son importance. Dans les pays où le processus de réduction du désendettement n'est pas encore terminé, on peut s'attendre à ce que le crédit mette plus de temps à parvenir jusqu'à l'économie, parce que les emprunteurs eux-mêmes ont ce poids mort dans leur bilan, ces investissements à liquider, et tant que ce n'est pas fait, ces investissements absorbent leur capital et les rendent encore moins attrayants pour les banques. C'est l'une des raisons pour lesquelles ces emprunteurs ne parviennent pas à obtenir de crédits.

En ce qui concerne les taux d'intérêt et votre question concernant les différences de coûts, nous pensons avons avoir fait face à ce problème par l'annonce relative aux opérations monétaires fermes et par le programme élaboré ensuite par le conseil des gouverneurs. Je pense que nous avons géré les risques dits de "relibellé", mais il existe d'autres sources de fragmentation. N'oublions pas que nous nous sommes retrouvés dans cette situation parce que les écarts sur les dettes souveraines ont augmenté, non seulement en raison du risque de relibellé, mais aussi en raison des taux d'endettement, des déficits et parce que, pendant de nombreuses années, les politiques économiques n'ont pas fait face à la réalité de la situation, en particulier après la crise financière. Il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire concernant cet aspect de la fragmentation.

La manière dont les marchés fixent les taux imposés aux souverains varie suivant les pays, et il faut appliquer des primes de risques reflétant les différents niveaux de risque de différents emprunteurs souverains. Ces primes de risques ont inévitablement un effet sur le coût du crédit dans la mesure où certaines banques, plutôt que de prêter au secteur privé, seront tentées d'acheter des obligations souveraines et d'accroître ainsi leurs profits. C'est une autre raison qui fait que l'assainissement budgétaire et les réformes structurelles sont complémentaires dans le processus de relance, parce que ces mesures sont indispensables pour réduire les écarts sur la dette souveraine et donc pour diminuer le coût du crédit, pour les PME comme pour les autres emprunteurs.

1-031
Pablo Zalba Bidegain (PPE). – *(ES)* Brièvement, quand pensez-vous que ces différences de coûts pour les PME pourraient atteindre une limite raisonnable, conforme à ce que l'on pourrait attendre d'un marché unique?

1-032
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Comme nous l'avons dit, nous prévoyons une reprise très progressive au deuxième semestre de cette année – les données issues des enquêtes indiquent que l'activité économique se stabilise actuellement à un niveau faible. Ce résultat sera atteint en partie lorsque notre approche de la politique monétaire, qui reste accommodante, produira ses effets sur l'économie. Mais ce résultat sera également le fruit de réformes structurelles et de la poursuite de l'assainissement budgétaire.

Il est important de garder à l'esprit qu'en cas de baisse de crédibilité de certains de ces souverains – provoquée, par exemple, par un ralentissement de l'assainissement budgétaire – ou en cas de perte soudaine de crédibilité, les coûts du crédit s'en ressentiront immédiatement. Les budgets publics ne sont donc pas seuls en jeu, ceux du secteur privé sont également concernés au travers de l'augmentation des coûts du crédit.

1-033
Liem Hoang Ngoc (S&D). – Madame la Présidente, Monsieur le Président, je vous ai adressé le 5 décembre dernier deux questions écrites, en application de la règle 118.

La première portait sur le transfert des bénéfices réalisés par la BCE au titre du SMP - bénéfices transférés ensuite aux banques centrales nationales, qui les reversaient aux gouvernements nationaux. Je voulais notamment savoir en quoi cela ne contrevenait pas à l'article 123, paragraphe 1, du traité.

Ma deuxième question portait sur le montant et l'utilisation de la plus-value latente que la Banque centrale pourrait réaliser sur la dette grecque.

N'ayant pas eu de réponse de votre part dans le délai imparti de six semaines, je me réjouis de l'occasion de vous entendre à ces sujets.

1-034
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Si vous n'avez pas reçu de réponse, je vous présente mes excuses, mais je peux vous donner une réponse aujourd'hui.

En ce qui concerne tout d'abord les bénéfices générés par les obligations d'État grecques acquises par la BCE dans le cadre du programme pour les marchés de titres, ils font partie du bénéfice net de la BCE. Le bénéfice net de la BCE est distribué à toutes les banques centrales nationales de la zone euro en fonction de leur part dans la composition du capital de la BCE. Les bénéfices distribués par la BCE sont intégrés aux bénéfices nets des banques centrales nationales, qui sont à leur tour distribués à leurs actionnaires respectifs conformément aux règles nationales de répartition des bénéfices applicables aux banques centrales nationales. La BCE distribue donc ses bénéfices aux banques centrales nationales, qui distribuent à leur tour des bénéfices. Elles distribuent les bénéfices à leurs actionnaires, gouvernementaux ou autres, en application de leurs lois ou autres règles nationales. Il incombe aux gouvernements des États membres de décider l'usage qu'ils font des bénéfices reçus de leurs banques centrales nationales respectives. Ils peuvent également consacrer ces fonds au soutien d'autres États membres de la zone euro. Ainsi, en ce qui concerne la Grèce, ce sont en fin de compte les gouvernements qui décident comment utiliser cet argent.

Dans sa déclaration du 27 novembre 2012, l'Eurogroupe a noté que les États membres de la zone euro seraient prêts à envisager, entre autres, un engagement à transférer sur le compte ségrégué de la Grèce un montant équivalent au revenu du portefeuille du programme pour les marchés de titres revenant à leur banque centrale nationale, moyennant la mise en œuvre rigoureuse par la Grèce des mesures de réforme convenues.

Enfin, et sans faire de commentaires spécifiques sur les chiffres, je voudrais vous informer que les résultats financiers de la BCE pour 2012, de même qu'un communiqué de presse relatif aux positions du programme pour le marché de titres, seront publiés dans trois jours, le 21 février 2013. Tout sera donc finalement public.

Pourriez-vous me rappeler le sujet de votre deuxième question?

1-035
Liem Hoang Ngoc (S&D). – Elle portait sur le montant et l'utilisation faite de la plus-value latente que la BCE pourrait réaliser sur la Grèce, puisqu'elle a racheté des titres sur le marché secondaire et, donc, quand ces titres arriveront à échéance, il y aura une plus-value, qu'on peut estimer à une quinzaine de milliards, qui va être réalisée. Donc je voulais savoir ce que vous pensiez faire de cette somme.

1-036
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Je suis désolé. Je pense avoir répondu à la question, dans ce cas, puisqu'en fait je viens de répondre aux deux questions.

1-037
Liem Hoang Ngoc (S&D). – Comme il me reste 45 secondes. Est-ce que cela comprend la plus-value latente, c'est-à-dire la différence entre la valeur faciale des titres que vous toucherez à la fin, quand cela arrivera à échéance, et la valeur de marché à laquelle ont été acquis ces titres? Cela n'apparaît pas dans le compte de résultats, puisque dans le compte de résultats, on évalue cela à la valeur de marché et les plus-values latentes n'apparaissent pas. Donc, je voulais savoir si les chiffres que j'avais étaient bons, c'est-à-dire 1,4 milliard de plus-value pour 2012 et, à échéance totale, une quinzaine de milliards.

1-038
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Les deux valeurs seront prises en compte. Tout cela sera rendu public dans trois jours de toute façon et vous pourrez le constater.

1-039
Diogo Feio (PPE). – *(PT)* Monsieur Draghi, je voudrais tout d'abord vous complimenter et dire que je suis d'accord avec bon nombre des choses que vous nous avez dites concernant l'assainissement budgétaire. Je viens d'un pays, le Portugal, ou plus de dettes et de plus de dépenses publiques n'a pas produit des niveaux de croissance raisonnables. Au contraire, la croissance du PIB a été assez faible. Je partage également votre avis quant aux effets négatifs à court terme de ces programmes d'assainissement et à la nécessité d'atténuer ces effets, par exemple en réexaminant la politique fiscale et en évitant d'adopter une approche unique pour tous. Je voudrais poser deux questions. Tout d'abord, que pensez-vous de la façon dont les programmes d'assainissement ont été conçus et mis en œuvre, notamment dans le cas des pays qui respectent clairement ces programmes, comme le Portugal et l'Irlande? Deuxièmement, serait-il possible à présent de modifier ces programmes, par exemple pour permettre des mesures qui seraient importantes à court terme, par

exemple une politique fiscale plus favorable aux contribuables et aux entreprises?

1-040
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Excusez-moi, je ne suis pas sûr d'avoir compris la deuxième question.

1-041
Diogo Feio (PPE). – *(PT)* La deuxième question est de savoir si, selon vous, les conditions actuelles permettent d'apporter des modifications aux programmes d'assainissement afin de limiter leurs conséquences négatives à court terme, par exemple en permettant aux États concernés de mener des politiques fiscales plus favorables à l'investissement et aux entreprises.

1-042
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* L'essentiel est que, si nous comparons la situation actuelle à ce qu'elle était il y un an, il faut dire que les progrès ont été remarquables à tous les niveaux. À tous les niveaux, c'est-à-dire en ce qui concerne l'assainissement budgétaire, les réformes structurelles et le rétablissement du système bancaire. Il va de soi que les progrès se font à des rythmes différents selon les domaines et les pays, mais dans l'ensemble, tous ces pays – en particulier les pays concernés par le programme, mais aussi les pays en difficulté – connaissent aujourd'hui une situation nettement plus favorable qu'il y a un an, comme en témoignent différents indicateurs.

Nous ne le constatons pas encore au niveau de l'emploi, mais nous observons une nette amélioration des comptes des opérations courantes, des exportations nettement plus élevée et un recul des coûts salariaux unitaires. Ces coûts baissent davantage dans certains pays que dans d'autres, mais en moyenne, nous constatons un retour de la confiance et une compétitivité accrue. Ces améliorations sont visibles à tous les niveaux. Comme je l'ai dit précédemment, nous constatons aussi un assainissement budgétaire. Le rythme de cet assainissement varie d'un pays à l'autre, mais une fois de plus, j'insiste toujours sur la nécessité de garder une certaine perspective, parce que la situation était nettement plus grave pour la zone euro l'année dernière.

La conclusion est donc que nous approuvons résolument ce qui s'est passé et que nous invitons les pays à persévérer et à continuer de faire preuve d'ambition. Et il faut aussi rappeler, en particulier dans le cas des pays qui ont pris du retard dans leurs réformes structurelles, que plus ils agiront dans ce domaine, plus ils pourront atténuer, par l'assainissement budgétaire, l'effet de contraction de la diminution de la demande.

Je pourrais continuer à énumérer les principales améliorations constatées. Juste pour donner une idée, par exemple, à la même époque l'année dernière, plus de 90 % des émissions de dette souveraine provenaient des pays centraux. Aujourd'hui, environ 60 % des émissions de dette souveraine proviennent des pays de la périphérie. La base des investisseurs s'est considérablement élargie, et les obligations émises par les souverains ne sont pas seulement achetées par des investisseurs nationaux, mais aussi par les banques et de grandes entreprises non bancaires. Ces obligations sont maintenant achetées par différents types d'investisseurs dans la zone euro et en dehors de celle-ci.

Nous avons constaté une amélioration significative de la balance des opérations courantes de la zone euro grâce à des flux de capitaux en provenance du reste du monde à destination de la zone euro et des pays périphériques. Je pourrais continuer à parler de volatilité historique, mais je peux répondre brièvement à la deuxième question en disant qu'un pays a toujours la possibilité de modifier le programme, dans le respect de l'enveloppe financière convenue, évidemment.

1-043
Pervenche Berès (S&D). – Madame la Présidente, Monsieur le Président, les marchés considèrent qu'il y a une certaine accalmie, suite notamment aux interventions de la Banque centrale. Du coup, on en est revenu aux fondamentaux, c'est-à-dire à la marche vers une véritable union économique et monétaire.

Sur le chemin pour préparer le Conseil européen de décembre, qui devait être consacré à cette question, vous faisiez partie d'une bande des quatre. Puis, finalement, la question budgétaire est venue interférer avec cet ordre du jour et l'affaire est renvoyée au mois de juin. J'ai l'impression que la bande des quatre a été dissoute. Donc, je me demande comment vous analysez cette évolution et si, au regard de l'enjeu autour des questions monétaires et de supervision bancaire, vous estimez utile et nécessaire que cela se passe sans vous, ou si vous considérez que, le point où on est arrivé, s'agissant de l'union bancaire, suffit comme contribution de votre part à cette véritable union économique et monétaire.

De ce que j'ai compris, vous avez, au contraire, souligné que, sur le mécanisme de résolution des crises, il faudrait peut-être aller plus vite. Alors, comment est-ce que vous organisez ce calendrier, cette géométrie variable, et votre contribution à la mise en route d'une véritable union économique et monétaire?

1-044
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Tout d'abord, les conditions sont nettement meilleures, ce qui s'explique, comme vous l'avez aimablement dit, par les opérations monétaires fermes, mais aussi par les mesures prises par les gouvernements. Sans poussée crédible des gouvernements nationaux en faveur de l'assainissement fiscal et de réformes structurelles les opérations monétaires fermes ne suffiraient pas. Je pense que 2012 a réellement été l'année de la relance de l'euro, notamment en raison du travail consacré à la création d'une véritable union monétaire.

Cette année va être principalement, mais pas exclusivement, une année de mise en œuvre, pour différentes raisons que vous connaissez mieux que moi. La mise en œuvre primordiale. De nombreuses choses ont été décidées, et il faut maintenant montrer que nous sommes capables de les mettre en place. La BCE travaille activement au mécanisme de surveillance unique et à l'autorité de résolution unique en

collaboration avec la Commission. C'est-à-dire que la Commission a l'initiative, et nous lui proposerons ensuite certainement notre contribution quant à la conception de l'autorité de résolution unique, mais nous attendons, tout comme nous l'avons fait pour le mécanisme de surveillance unique. La Commission fait le premier pas, et il ne faut pas l'oublier, ce premier pas a été remarquable par son ampleur et sa vitesse. Nous attendons la même chose et nous comptons apporter une contribution similaire.

Vous avez également posé une question concernant groupe des quatre. Pour le moment, le président du Conseil va prendre la tête. Nous apporterons notre contribution selon les besoins ou les demandes, mais dans un certain sens, je pense que la structure formelle est légèrement différente de ce qu'elle était l'année dernière.

1-045
Mario Mauro (PPE). – *(IT)* Monsieur le Président, je voudrais revenir aux PME ou, de façon plus générale, au financement de l'économie réelle, à l'offre de crédit pour l'économie réelle, et j'ai écouté attentivement les remarques et les observations que vous avez faites concernant la difficulté de passer de la normalisation des marchés financiers à l'augmentation de l'offre de crédit à l'économie réelle, en particulier, dirons-nous, dans certains domaines et dans certaines circonstances.

Je voudrais donc vous poser la question suivante: la Banque centrale européenne envisage-t-elle de proposer des emprunts aux banques à la condition qu'elles prêtent davantage aux PME ou, de façon plus générale, Monsieur le Président, que pensez-vous des modèles de prêt tels que le mécanisme de "financement pour les prêts" (Funding for Lending) de la Banque d'Angleterre?

1-046
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Comme je l'ai dit, nous réfléchissons en permanence à ce défi de politique. Nous pensons en avoir fait beaucoup, et dans un certain sens nous avons déjà instauré un mécanisme équivalent au modèle de "financement pour les prêts" en disant aux banques qu'elles pouvaient utiliser leurs prêts en garantie pour obtenir de nouveaux emprunts. Dans un certain sens, ce que nous faisons revient moins cher que le modèle de "financement pour les prêts" de la Banque d'Angleterre. Mais comme je l'ai dit, nous allons devoir régler ce problème, ou du moins continuer à essayer de le régler.

Comme je l'ai également dit précédemment, nous devons faire preuve de prudence en matière de conditionnalité, parce que si nous obligeons les banques à prêter à des emprunteurs peu fiables, nous devrons en assumer la responsabilité si ces emprunteurs font faillite et ne remboursent pas les banques. Nous devons donc nous montrer prudents, d'autant plus qu'il y a une autre dimension à prendre en considération: nous avons 17 pays, et le contrôle de ces programmes, qui supposerait de vérifier que chaque banque emprunte effectivement pour prêter, est nettement plus compliqué qu'il ne le serait dans un seul pays.

1-047
Leonardo Domenici (S&D). – *(IT)* Monsieur le Président, je voudrais commencer par l'Italie, non par provincialisme, mais parce que je pense qu'actuellement, tous les regards de l'Union sont tournés vers notre pays et vers le système bancaire italien, surtout après la triste affaire du *Monte dei Paschi di Siena.*

Je pense que, depuis longtemps, le système bancaire se répète une sorte de mantra rassurant, il se répète qu'il a surmonté la crise mieux que d'autres systèmes bancaires, prenant peut-être à tort les recapitalisations publiques mineures pour une situation sans problème majeur, alors que, comme nous pouvons le voir, les actifs, la rentabilité et les dividendes sont également des problèmes dans notre pays. Et maintenant, comme souvent en Italie, nous basculons vers l'autre extrême.

Je voudrais vous poser la question suivante: pensez-vous qu'il faille réexaminer le système de régulation en Italie, notamment en ce qui concerne le rôle des fondations? Et en ce qui concerne les fondations, ne faudrait-il pas aussi revoir le rôle du ministère de l'économie? Pensez-vous qu'il faille se pencher sur la qualité des structures de propriété et de la gouvernance d'entreprise? Quel est votre avis sur ce problème à la lumière de ce que vous nous avez expliqué aujourd'hui concernant l'union bancaire, le MSU et le système de résolution unique?

1-048
Mario Draghi, *Banque centrale européenne***. –** *(IT)* J'ai peur de ne pouvoir répondre à toutes vos questions car il s'agit effectivement de problèmes clairement nationaux sur lesquels je préfère ne pas m'étendre aujourd'hui.

On peut cependant distinguer deux phases. La première concerne la réaction du système bancaire italien face à la crise. À l'époque, le système bancaire italien s'est révélé robuste et n'a pas nécessité de recapitalisation publique, contrairement à la grande majorité des systèmes bancaires d'autres pays. Il existe cependant des cas isolés, comme celui que vous avez évoqué, où il ne s'agit pas uniquement d'un problème de gestion des banques, mais d'activités criminelles.

Mais dans un deuxième temps, il y a la réaction du système bancaire italien, mais aussi des systèmes bancaires d'autres pays, face à la récession persistante. Nous constatons alors que dans une situation caractérisée par des taux d'intérêt peu élevés, les prêts non rentables et les passifs augmentent. Le système bancaire commence à montrer des signes de fragilité. Ceci étant dit, les grandes banques sont bien capitalisées.

N'oublions pas que le *Monte dei Paschi* a besoin d'une injection de liquidité parce que son portefeuille de titres est évalué aux cours de septembre 2011, c'est-à-dire les cours fixés par l'IBI. Aux cours actuels, le même portefeuille de titres affiche des plus-values significatives. Mais, de manière plus générale, le système bancaire italien, comme d'autres, montre

aujourd'hui les signes de son exposition à une longue récession, et c'est à ce problème que nous devons nous attaquer. À nouveau, les grandes banques sont bien capitalisées, même si je dois dire que je n'y suis plus allé depuis deux ans - un an et demi.
Dans une certaine mesure, c'est à la Banque d'Italie qu'il incombe de gérer cette situation.

1-049
Leonardo Domenici (S&D). – *(IT)* Oui, Monsieur le Président. Merci pour votre réponse. Je faisais également allusion au fait que, récemment, le gouverneur Visco a soulevé certains des points auxquels je faisais référence.

1-050
Mario Draghi, *Banque centrale européenne***. –** *(IT)* Dans ce cas je vous renvoie à ses déclarations à ce sujet. En ce qui concerne la question relative aux fondations, franchement, je préfère ne pas faire de commentaires sur ce point. Merci.

1-051
Gunnar Hökmark (PPE). – *(EN)* En suédois, il existe un proverbe qui dit, si vous me permettez de traduire librement "Il ne faut pas dire bonjour tant que l'on n'a pas traversé la rivière". J'ai un peu ce sentiment lorsque nous parlons de reprise, car si certains éléments de reprise importants sont présents – vous avez mentionné le coût unitaire du travail et plusieurs changements relatifs aux échanges commerciaux –, plusieurs grandes économies se trouvent toujours confrontées à une récession plus ou moins grave et certaines prévisions de croissance ne sont pas très positives.

On peut également prévoir plusieurs risques supplémentaires relatifs à la politique budgétaire et à la manière dont certains États membres seront en mesure d'appliquer le nouveau pacte de stabilité et le nouveau pacte budgétaire. Je me demande si vous voudriez bien faire quelques commentaires au sujet du type de risques que vous distinguez au niveau de la stabilité financière, tels que les mesures inefficaces et les retours de bâton. Pourriez-vous également les mettre en évidence pour nous dire comment les éviter? C'est peut-être ce qu'on appelle une question à un million de dollars aux États-Unis, mais en Europe, il devrait s'agir d'une question à un million d'euros.

1-052
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne***. –** *(EN)* Ce que j'ai dit, c'est que l'on distingue plusieurs signes d'amélioration de la stabilité financière en zone euro et plusieurs signes de retour de la confiance dans la zone euro et dans l'euro. J'ai mentionné les facteurs qui donnent corps à cette affirmation, mais la situation globale reste fragile. Tant que nous ne verrons pas de la croissance, cela ne changera pas. Nous devons donc voir de la croissance, nous devons voir les flux de crédit augmenter et se diriger vers l'économie réelle.

J'ai dit d'emblée que les risques pour l'activité économique étaient toujours orientés à la baisse en raison du chômage élevé, de la faiblesse de la demande, de la faiblesse de la consommation et de la faiblesse de l'investissement. Par conséquent, comme je l'ai déclaré, la partie n'est pas terminée et je n'ai aucune raison de revenir là-dessus.

En attendant, nous devons persister, persévérer dans la remise en état de nos bilans collectifs, des bilans souverains et des bilans des banques, et nous devons continuer à remettre en état nos marchés des capitaux en zone euro, en mettant un terme à la fragmentation en particulier. Bon nombre des questions que vous m'avez posées aujourd'hui concernent ce sujet, la persistance de la fragmentation. L'une des questions était: "Pourquoi les PME devraient-elles payer des taux d'intérêt différents dans différentes parties de l'Union?" C'est l'un des principaux obstacles à la reprise de la croissance.

Je ne pense pas que nous puissions faire beaucoup plus à ce stade. La partie n'est pas terminée, nous devons continuer à travailler et persévérer, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, et bien sûr au niveau européen, pour changer la gouvernance de l'Union monétaire européenne et parvenir à une union monétaire plus authentique.

1-053
Gunnar Hökmark (PPE). – *(EN)* Merci beaucoup pour ces précisions. Je recommande ce proverbe suédois, car si nous revenons sur ces trois ou quatre dernières années, nous pouvons constater que, trop souvent, nous avons "dit bonjour avant d'avoir traversé la rivière". L'écart entre le besoin d'optimisme et les réalisations pose problème. Bien que cela soit important, il s'agit aussi, dans certains cas, d'un moyen de reporter à plus tard un point de vue réaliste, à savoir la nécessité de faire davantage de réformes. Nous devons nous efforcer de parvenir à cet équilibre. Parfois, nous sommes trop impatients de voir le côté optimiste et nous avons tendance à oublier les problèmes qui subsistent.

1-054
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne***. –** *(EN)* Certes, et comme vous l'avez constaté, nous nous efforçons d'éviter cela actuellement. Nous voulons être certains d'évaluer la situation de manière réaliste, tant sur le plan financier et bancaire qu'au niveau de l'économie réelle, avant de "dire bonjour".

1-055
Olle Schmidt (ALDE). – *(EN)* Je suis désolé, Monsieur Draghi, la présence de tous les Nordiques dans cette Assemblée produit une impression de nationalisme. Je voudrais vous poser la question suivante: pourquoi le Danemark et la Suède devraient-ils adopter l'euro? Je suis toutefois en faveur de l'euro. J'ai défendu son adoption dès le début, mais je suis sûr que vous avez lu l'article paru dans *The Economist*, celui avec le Viking, à propos de ses détracteurs qui, chez nous, disent: "Vous voyez le résultat: l'euro est le problème, pas la solution". En réalité, les différentes monnaies sont le problème, mais l'opinion publique ne m'écoute pas, et peut-être est-ce également le cas de Gunnar Hökmark. Toutefois, vous pourriez peut-être faire quelques commentaires supplémentaires à ce sujet. En effet, je pense que c'est essentiel puisque, une fois la crise terminée, de nouveaux pays arriveront.

Ma remarque suivante est peut-être en rapport avec ce sujet. Elle porte sur la TTF et la nouvelle proposition de la Commission, laquelle montre qu'il est problématique de se trouver en dehors de la zone euro. Pensez-vous que ce principe de résidence, auquel vient maintenant s'ajouter le principe d'émission, constitue un moyen efficace de s'attaquer au problème? Quels en sont, selon vous, les effets sur le fonctionnement du marché intérieur, lorsque des entreprises se trouvant dans des pays non-membres de la zone euro sont confrontées au renchérissement de leur couverture de change légitime en raison de la TTF extraterritoriale? Il s'agit bien entendu d'une question essentielle pour des pays tels que le mien.

1-056
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne***. –** *(EN)* En ce qui concerne votre première question, mon point de vue est partial, car je pense que l'euro est une bonne chose. Comme je l'ai dit récemment, nous prospérerons ensemble si nous sommes en mesure de remettre en état nos économies. Nous avons tous été victimes de la crise.

Permettez-moi de vous donner un exemple: réfléchissez aux résultats qu'auraient obtenus différents pays, avec des taux de change différents et des devises différentes, au cours de la crise financière de 2008. Bien évidemment, l'instabilité dans une telle situation aurait été beaucoup plus importante que celle à laquelle nous avons été confrontés avec l'euro.

Franchement, mon point de vue est bien entendu partial et la décision finale d'adhérer à l'euro relève entièrement de la compétence des gouvernements et des pays concernés. Je ne veux pas convaincre des pays qui n'ont pas adopté l'euro de rejoindre la zone euro.
L'euro a de nombreux mérites. Nous avons désormais un marché financier, que nous n'avions pas auparavant, d'une taille comparable à celui des États-Unis. Nous avons une stabilité des prix qui n'existait pas auparavant dans de nombreux pays. Nous avons tendance à l'oublier. Nous avons les taux d'intérêt les plus bas de notre histoire. Les avantages sont donc nombreux. À l'heure actuelle, il est facile d'oublier la longue liste des avantages que l'euro a apportés, car nous sommes en période de récession et de chômage – le chômage des jeunes, en particulier, est particulièrement élevé. C'est une période de crise dans certains pays. Néanmoins, la liste des avantages est longue.

En ce qui concerne votre deuxième question, je dirai que ce n'est pas à la BCE de se prononcer sur cette question de fiscalité. Je n'aurais ni les connaissances ni les compétences nécessaires pour y répondre.

1-057
Olle Schmidt (ALDE). – *(EN)* Avec tout le respect que je vous dois, cette Assemblée est un organe politique, raison pour laquelle je pose des questions politiques, et je pense qu'il est essentiel d'entendre ce que vous avez à dire. La BCE est peut-être l'organe le plus fiable – ou peut-être êtes-vous la personne la plus fiable – de l'Union européenne, et ma question est également un commentaire sur ce que vous avez dit quant au fait que vous ne cherchez pas à convaincre les pays d'adopter l'euro.

Au contraire, je pense que des gens comme vous doivent dire ce qui est bon pour l'Europe. Vous l'avez fait à d'autres occasions, et c'est peut-être plus nécessaire que jamais par les temps qui courent, car nous avons besoin d'entendre de bons arguments expliquant pourquoi nous devons renforcer l'Europe. L'euro est, comme l'a dit M. Trichet, un destin commun. Je pense que les citoyens des pays nordiques ont besoin d'entendre ces arguments. Et peut-être pourriez-vous, au passage, critiquer un peu la taxe sur les transactions financières!

1-058
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne***. –** *(EN)* Je garderai ce message pour moi, merci.

1-059
Gay Mitchell (PPE). – *(EN)* Monsieur Draghi, l'Irlande a démontré son engagement à rétablir la croissance et garantir la solidité de ses finances publiques. Depuis 2008, l'Irlande a réalisé un assainissement budgétaire de près de 30 milliards d'euros, soit un peu moins de 20 % de notre PIB. L'arrangement concernant l'échange du billet à ordre a été accueilli de manière largement positive. Les rendements obligataires irlandais avoisinaient autrefois les 15 %. Avant cette annonce, ils étaient à 4,2 % et ils sont maintenant à 3,7 %. La grande majorité des analystes soulignent les avantages découlant du nouvel arrangement et de la réduction significative de la fourniture exceptionnelle de liquidités pour le système financier irlandais et pour l'ensemble de la zone euro sur le plan de l'amélioration de la stabilité et de la sécurité.

J'ai pris note de vos commentaires récents quant au fait que la BCE continuera à examiner cet arrangement et je comprends que la BCE doit continuer à examiner l'ensemble de ses opérations pour s'assurer qu'elle opère dans le cadre de son mandat. Par conséquent, je suppose que vous contrôlez en permanence toutes les opérations de la BCE en matière de politique monétaire et que vous faites uniquement référence à cet arrangement. Ma question est la suivante: dans vos commentaires du 7 février – jour où cette mesure a été annoncée – vous avez déclaré que cet arrangement avait été signé par la banque centrale d'Irlande et le gouvernement irlandais, et vous avez également déclaré que le Conseil des gouverneurs avait pris note de cet arrangement à l'unanimité. Je vous saurais gré de signaler à la commission tout changement majeur relatif à cette position depuis la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. J'agis en partant du principe qu'il n'y en a pas eu. Ai-je raison, Monsieur Draghi?

1-060
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne***. –** *(EN)* Je me demande ce que signifie précisément "dire qu'il y a eu un changement" ou "qu'il n'y a pas eu de changement" concernant quelque chose dont on prend note. Nous avons pris note, et c'est tout.

Nous ne pouvons pas dire qu'aujourd'hui, une semaine plus tard, nous n'en prenons plus note. Nous en avons pris note. Je ne vois donc pas comment changer ce fait. Ce n'est pas une position que j'approuverais dans un premier temps, avant de la désapprouver ensuite, nous nous sommes contentés de prendre note.

1-061
Gay Mitchell (PPE). – *(EN)* Je me réjouis de constater que vous continuez à affirmer que vous en avez pris note, comme vous l'avez fait initialement. J'en suis particulièrement heureux. Je vous en remercie beaucoup.

Pourriez-vous, Monsieur Draghi, vous pencher sur l'année à venir et nous dire si vous pensez, compte tenu des performances de l'économie irlandaise, que l'Irlande pourrait bientôt quitter le programme?

1-062
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne***. –** *(EN)* Je ne peux pas vraiment en préjuger, mais l'Irlande est certainement sur la bonne voie, toutes les parties du programme, ou peu s'en faut, ayant enregistré un succès remarquable. Les résultats ont été très significatifs. Certains domaines du secteur financier nécessitent encore des mesures supplémentaires, mais dans l'ensemble, l'Irlande a obtenu des résultats admirables. Sauf erreur de ma part, le programme arrivera naturellement à expiration à la fin de cette année, puis il sera évalué.

1-063
La Présidente. – Permettez-moi d'intervenir, en ce qui concerne la situation de l'Irlande, car le sujet a été abordé et plusieurs questions ont été posées. Est-il vrai que, puisque vous en avez pris note, la possibilité de s'opposer à la transaction a effectivement disparu étant donné que les obligations seront émises et, le moment venu, je l'espère, reviendront en bonne et due forme sur le marché concerné?

1-064
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne***. –** *(EN)* Non, pas nécessairement. Nous évaluerons la conformité par rapport à l'article 123 en temps utile, et nous vérifierons à cette occasion si le marché ou la transaction impliquant le gouvernement irlandais et la banque centrale d'Irlande est conforme à l'article 123. Dans le cas contraire, nous verrons quels recours juridiques doivent être mis en œuvre.

1-065
Peter Simon (S&D). – *(DE)* Monsieur le Président, ma question porte sur nos attentes pour l'avenir sur la base des discussions que nous menons avec vous, une fois que la Banque centrale européenne commencera enfin à fonctionner en tant qu'autorité de supervision européenne. Actuellement, les citoyens et les personnes morales ne disposent d'un droit à l'accès aux documents de la Banque centrale européenne que lorsque l'intérêt public n'est pas compromis. La Cour de justice de l'Union européenne a récemment jugé que deux études réalisées par la Banque centrale européenne concernant la Grèce ne devaient pas être rendues publiques au motif que cette publication porterait atteinte à l'intérêt public en ce qui concerne la gouvernance économique dans l'Union et en Grèce.

Nous sommes actuellement en réunion publique et nous procédons à un échange de vues ouvert avec vous. Si vous assumez une fonction de supervision – en particulier à l'égard des grands établissements d'importance systémique – et si la situation devient soudainement préoccupante en raison d'un problème avec l'un de ces établissements d'importance systémique, par exemple, des conflits surviendront régulièrement et automatiquement entre l'intérêt public, d'une part, et notre droit/besoin d'être informés, d'autre part. Comment envisagez-vous la conduite des délibérations concernant ces questions problématiques non seulement pour des banques particulières, mais aussi pour des nations particulières? Où placez-vous la limite entre l'obligation de rendre des comptes devant notre Parlement et la protection des intérêts publics concernés?

1-066
Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* On peut envisager cette question sous deux angles différents. Le premier est celui de la responsabilité, et la décision à ce sujet revient au Parlement et au législateur. La seule chose que je puisse dire, c'est que la BCE est prête à rendre des comptes dans tous les cadres et sous toutes les formes possibles. Il va de soi que l'attribution de compétences de surveillance à la BCE augmentera considérablement le nombre de situations nécessitant de rendre des comptes. Du point de vue de la BCE, il n'y a certainement aucune objection à devoir rendre davantage de comptes. Nous restons entièrement ouverts à ce sujet. C'est toutefois au Parlement européen et au législateur qu'il revient de décider exactement où, quand et comment.

En ce qui concerne les problèmes de transparence, et vous avez fait référence au cas de la Grèce et de Bloomberg, la BCE et le MSU auront des règles différentes, et nous devrons maintenir une stricte séparation entre la politique monétaire et la surveillance. En tant qu'institution chargée de la politique monétaire, la BCE avait, dans ce cas précis, des raisons d'adopter sa position qu'elle n'aurait peut-être pas dans le contexte du mécanisme de surveillance unique. Ou au contraire, certaines raisons peuvent être valides dans le cadre du MSU mais pas pour la BCE d'un point de vue monétaire. Nous devons nous pencher sur cette question et trouver une solution. Les choses seront plus claires une fois le MSU en place.

1-067
Jacek Saryusz-Wolski (PPE). – *(IT)* Monsieur le Président, je vous remercie pour vos propos concernant l'ouverture possible du MSU aux pays non membres de la zone euro.

1-068
(EN) Je me réjouis de votre déclaration, et je suppose – et j'espère – qu'il ne s'agit pas d'une erreur. C'est une question de droits, il s'agit de savoir s'il faut changer quelque chose dans le cadre de l'ouverture. Les États non membres de la zone euro devraient en fait être définis comme des membres de la zone euro avec une dérogation temporaire. Sur la voie de l'euro, conformément aux obligations imposées par le traité, ils

lient leurs monnaies à l'euro, et le moment de leur adhésion n'est qu'une simple question de temps. Il n'est donc pas logique de les tenir à l'écart de la nouvelle architecture en cours de construction. Dans ce sens, je pense qu'au plus profond de votre cœur, Monsieur Draghi, vous êtes le banquier de toute l'Union et non seulement de la zone euro.

Avec le MES, nous avons eu le problème de la surveillance sans représentation pour les pays non membres de la zone euro. Une solution, certes imparfaite, a été trouvée, mais si les pays non membres de la zone euro ne peuvent pas faire partie du MSU, ils auront la surveillance sans le mécanisme de sauvetage mis à disposition par le MSU et sans le filet de sécurité que représente ce dernier. Cette approche aurait pour effet de créer deux catégories de banques dans le cadre du MSU: celles qui font l'objet d'une surveillance mais qui bénéficient également des mécanismes d'aide et de résolution, et celles qui sont uniquement surveillées, à qui l'on dit ce qu'elles doivent faire et qui doivent ensuite se débrouiller seules. Cela créerait deux catégories inégales au sein d'un même espace bancaire.

Permettez-moi de vous rappeler que dans les États membres d'Europe centrale et orientale qui ne font pas partie de la zone euro, 70 % à 100 % des banques appartiennent à des sociétés-mères basées dans la zone euro. La mobilité des capitaux s'applique à l'ensemble du marché unique, et pas uniquement à la zone euro. La crise que nous traversons n'est pas une crise de l'euro en tant que monnaie, mais une crise liée au surendettement des États et des banques, dont certaines sont basées dans la zone euro, mais d'autre non, comme on l'oublie souvent. Il est donc injuste et illogique de restreindre l'architecture et les mesures envisagées à la seule zone euro. Pourquoi ferions-nous cela? Est-ce plus facile? Est-ce par manque de volonté politique? Voulons-nous créer deux niveaux de solidarité au sein de l'Union?

Et si nous allons plus loin encore, le livre publié récemment par Sylvie Goulard et Mario Monti envisage même un droit d'autodétermination pour la zone euro, ce qui est choquant pour ceux qui n'en font pas partie. Cette approche risquerait de provoquer de graves distorsions sur le plan économique et serait contraire aux principes de concurrence sur le marché unique des services financiers et dans le secteur financier.

Les pays non membres de la zone euro, s'ils ne sont pas autorisés à participer sur un pied d'égalité et qu'ils en souffrent, devront prendre des mesures adéquates qui pourraient porter atteinte à l'intégrité du marché unique. Essayons plutôt de trouver une solution ouverte et inclusive pour l'avenir de ces initiatives. Les prochaines étapes nous attendent: le mécanisme de résolution unique et le système de garantie des dépôts sont les deux piliers encore à construire pour créer une union bancaire. La question est la suivante: quelle sera, dans cette union, la place des pays non membres de la zone euro et de leurs banques?

1-069

Mario Draghi, *président de la Banque centrale européenne.* **–** *(EN)* Cette question est en fait très compliquée, c'est pourquoi je vais tenter d'y répondre en vous expliquant ce qui me semble être la direction que nous avons tous prise en créant le MSU, en jetant les premières bases de cette union bancaire des marchés financiers.

Notre premier objectif est essentiellement de réagir. Revenons à la situation d'après la crise. Nous avons constaté l'effondrement de certains établissements transfrontaliers d'importance systémique. Ces événements ont montré la nécessité d'une surveillance nettement mieux coordonnée. Nous sommes arrivés ensemble à la conclusion que dans la zone euro, pour créer une véritable union monétaire avec de grandes banques transfrontalières d'importance systémique, il fallait avoir une autorité de surveillance unique.

Nous avons constaté par la suite que la crise révélait également l'existence d'un lien néfaste entre les souverains et les banques. Pour rompre ce lien, la première chose à faire est de s'assurer qu'on possède un seul organisme de surveillance pour la zone euro. Pour différentes raisons, le consensus auquel nous sommes arrivés est que le fait de posséder un seul organisme de surveillance central permettrait de créer un cadre de surveillance nettement plus solide. Cet organisme doit évidemment travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales de surveillance, mais la responsabilité principale est au centre.

Le troisième point – et ensuite, évidemment, nous avons esquissé les autres piliers: l'autorité de résolution unique, le mécanisme de résolution unique et le système de garantie des dépôts – l'autre conclusion de notre évaluation est que personne ne souhaite détruire le marché unique. Nous sommes tous d'accord pour dire que le marché unique est l'une de nos plus grandes réalisations, et nous ne voulons pas le remettre en question. Ce que je peux dire à ce stade, c'est donc que nous faisons tous de notre mieux pour trouver des solutions à cette situation, qui est objectivement complexe du fait que 17 pays partagent une même monnaie, qu'ils ont des besoins particuliers et un rythme particulier auquel ils souhaitent régler les problèmes de cette monnaie, tandis que d'autres ne sont pas dans cette situation, mais le but ultime est de préserver le marché unique: mettre en place les solutions dont nous avons besoin pour l'euro tout en préservant le marché unique.

1-070

Sylvie Goulard (ALDE). – *(EN)* Vu que l'on m'a citée, et que je ne suis pas la seule à avoir été citée, et de façon erronée, je voudrais juste dire un mot. Mon livre préconise précisément ce que vous avez dit au début. Ceux qui souhaitent adopter l'euro se trouvent provisoirement à l'extérieur, mais ils sont en fait à l'intérieur. Ce que nous recommandons, c'est de faire une distinction entre ces pays et ceux qui décident de rester à l'extérieur définitivement.

1-071

La Présidente. – Ceci conclut le dialogue monétaire.

(*La séance est levée à 17 h 30*)